



EDITION GRANDES CULTURES

STATION
POITOU-CHARENTES

000161
S.R.P.V.

13,ROUTE DE LA FORET

86580 BIARD

Bulletin n° **324** (16/96) 25 juillet 1996

MAIS	: Pucerons, populations localement importantes

MAIS : Stade floraison.

PUCERONS

Situation
De fortes populations sont observées localement en différents secteurs (Sud Vienne, Charente...). Il s'agit surtout de colonies de *Sitobion avenae* (Avertel page 65).

*** Parcelles infestées principalement de *Sitobion avenae* (cas le plus fréquent)**

Ces pucerons sont de couleur orangée à vert jaunâtre et possédent des cornicules noires.
Des populations de 1000 à 2000 pucerons par plante sont notées ; même les feuilles hautes sont atteintes et couvertes de miellat. La nuisibilité réelle de ce type d'attaque est mal connue ; en effet, les fortes attaques observées en 1991 étaient intervenues à un stade plus précoce du maïs. Dans les essais du S.R.P.V., la nuisibilité était peu évidente malgré des colonies de 2000 à 3000 pucerons par plante, la faune auxiliaire avait permis un nettoyage satisfaisant en 10-12 jours.
Actuellement, le vol anormalement tardif est en **léger déclin** ; en parcelles, les populations stagnent et les auxiliaires sont très actifs.
Le seuil généralement admis à ce stade de la culture est de 500 à 1000 *sitobion avenae* par plante.

*** Parcelles infestées principalement de *Rhopalosiphum padi* (cas rare)**

Ces pucerons sont de couleur vert olive à brun avec une zone de couleur rouille à la base de l'abdomen.

Leur nuisibilité (miellat, fumagine) s'exerce jusqu'à 3 semaines après la fécondation.
Le seuil d'intervention est d'une panicule sur 2 recouverte de *Rhopalosiphum padi*.

Préconisation
Avant d'envisager toute intervention, **surveiller l'évolution des populations et surtout l'activité de la faune auxiliaire**.

Spécialités commerciales autorisées sur pucerons du maïs (rectificatif par rapport au dépliant) :

- **Avant floraison** : Talstar, Talstar Flo, Karaté Vert, Karaté Xpress, Pirimor G, Rapid, Karaté K, Open ;
- **A la floraison** : Pirimor G, Rapid.

SESAMIE

Situation-Préconisation
Le vol de 2ème génération a débuté le 24/07.
La lutte contre les larves de 2ème génération est à envisager **uniquement dans des cas particuliers** : maïs doux, maïs semence, maïs semé en dérobée, parcelles de maïs consommation où le taux d'attaque de 1ère génération dépasse 5 %.
Dans ces situations, une intervention à pleine dose en un seul passage avec un produit homologué est à prévoir du 10 au 15 août.

P 16

